

Giana

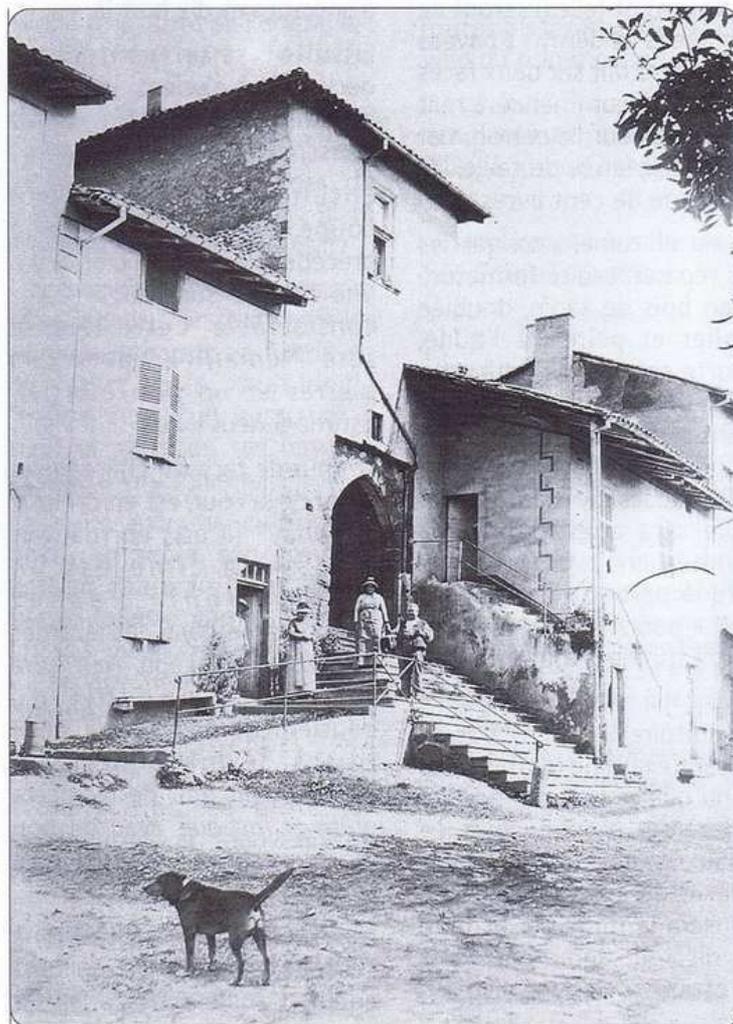
Documents pour servir à l'histoire de Genay

Deux documents, trouvés aux Archives Départementales du Rhône (A.D.R.), nous apportent une vision importante et intéressante de la configuration et de l'état de délabrement dans lequel ce monument se trouvait une dizaine d'années avant la Révolution, ainsi que l'esprit du temps et le nom des personnes qui en furent les témoins.

Ces renseignements viennent enrichir nos recherches et nous permettront une meilleure analyse et compréhension des lieux.

Nous vous livrons ces documents pratiquement tels que nous les avons trouvés dans leur rédaction, seules les grosses fautes de notre orthographe actuelle ont été corrigées et la mise en page éclaircie, pour vous en rendre sa lecture plus facile.

La Révolution de 1789 viendra perturber l'ensemble des travaux adjugés et c'est pourquoi, entre autres, la grande porte du château ne fut jamais murée et que les marches de son perron d'accès furent sauvées d'une destruction annoncée.



1890 : la porte principale du château de Genay, dit "Le Fortin"

Le château de Genay

Procès-verbal et devis des réparations souhaitées par Monsieur le Comte de Linars, chanoine de l'église Comte de Lyon, suite à sa visite de la mansion de Genay, en date du 15 novembre 1779.

Nous Guillaume Dupac de Bellegarde, prévôt de l'Eglise Comte de Lyon, l'un des maîtres de l'œuvre, député du Chapitre de la dite église pour faire la visite du château de Genay, dépendant de la mansion⁽¹⁾ du dit Genay, constater son état actuel, dresser un devis estimatif des réparations à y faire :

Savoir faisons que ce jourd'hui quinze 9bre 1779, sur les onze heures du matin, nous nous sommes rendus au dit château accompagné de Monsieur le Comte de Linars, chanoine de l'Eglise Comte de Lyon et du Sieur Jean-Baptiste Perrot, conducteur et voyer⁽²⁾ des bâtiments du Chapitre de ladite église, où étant arrivés à la porte principale dudit château, avec les susnommés, nous avons procédé à ladite visite ainsi qu'il suit :

- Le château prend son entrée au couchant du côté de la place. Le perron, pour parvenir à ladite porte est dégradé et démolí. Ledit perron sera réparé en pierre de taille de la largeur de la porte et le surplus dudit perron sera fait avec des retenues et pavé en cailloux entre les retenues. Chaque retenue formera une marche de six pouces et (elles) seront de distance les unes des autres de deux pieds et demy et pavées en pente d'un pouce par pieds. Ce pavé sera fait sur deux faces du perron, au couchant et au nord et sera commencé à huit pieds de distance de l'arbre qui est au bas du dit perron. Cet article est estimé, compris vingt pieds de pierres de taille, les retenues et pavés en cailloux, à la somme de cent livres.

La fermeture de la principale porte est en ruine, ainsi que les ferrures et serrure, sans pouvoir les réparer. Ladite fermeture sera faite à neuf, à deux vantaux en bois de sapin, doublée extérieurement en bois de peuplier et peinte à l'huile, extérieurement seulement. Cette porte sera garnie de quatre "empares"⁽³⁾ de trois pieds de longueur (de) quatre gonds et de deux loqueteaux et d'une forte serrure à deux tours. De la naissance de la voûte, de ladite porte, il sera posée une imposte en bois de chêne de huit pouces de hauteur sur quatre pouces d'épaisseur. Laquelle sera arrêtée dans les pierres de taille, aux deux extrémités en y faisant deux feuillures, l'une pour le bâtiment de la porte et l'autre pour recevoir des planches en bois de chêne pour boucher le cintre de la porte au-dessus de l'imposte. Estimée à quatre vingt seize livres.

Le plancher du passage, dessous l'auditoire⁽⁴⁾, est en "tras de matte"⁽⁵⁾. (Il est) en assez bon état. Ayant examiné les murs des faces extérieures nous avons reconnu que le mur de face, au couchant, est à son aplomb, sans lézardes remarquables. Le mur, au nord et jusqu'à un avant-corps, est en pierre et cailloux par le bas, mais à la cime le dit mur est tout en cailloux sans être enduit, ce qui causera la ruine du dit mur, quoique étant à son aplomb. Le dit mur sera "plâtré et rustiqué à grain d'orge". Seulement estimé à vingt six livres.

La partie de l'avant-corps est en pierre et cailloux par le bas, jusque à quatorze pieds de hauteur et le surplus est en pizay,

sans être enduit, (il est) en assez bon état. Pour conserver le dit mur, il sera "plâtré et rustiqué à grain d'orge". Estimé à vingt neuf livres.

Ensuite est le mur de clôture du château. L'angle entre l'orient et le nord est hors de son aplomb, au moins de six pouces, sur toute sa hauteur. Ledit mur est en pizay⁽⁶⁾, tout dégradé et en très mauvais état. Il sera fait à neuf en maçonnerie. Savoir : deux rangs de cailloux et un rang de bonnes pierres plates posées à bain de mortier de chaux et sable de rivière et ensuite enduit des deux côtés. Estimé à soixante et dix huit livres.

Ensuite est un pan coupé, déclinant à l'orient, construit en cailloux sans être enduit (il est) en bon état.

Ensuite est un autre pan coupé, construit comme le précédent en cailloux, où il y a une lézarde sur l'angle assez considérable. Cette lézarde sera "remaillée" avec des pierres et un bon mortier. Estimé à neuf livres.

Le mur de face du château, au midy de la cour, est en cailloux et "pizay" (il est) en mauvais état. A la cime est un bouclement assez considérable, il y a des lézardes remarquables. Ledit mur sera repris à l'endroit du bouclement environ de deux toises de maçonnerie et ensuite le dit mur de face sera plâtré et rustiqué avec du bon mortier, estimé à quatre vingts livres.

Le mur de face du château, à l'orient, est en pizay sans enduit. L'angle entre l'orient et le midy est en pierre (en) assez bon état. Pour conserver le dit

mur de face, il sera plâtré et rustiqué en bon mortier, estimé à quarante livres.

Dessous l'auditoire est un passage où est une rigole sans "cadette"⁽⁷⁾ et sans pavé, ce qui cause la ruine des murs du château attendu que les eaux pluviales et autres ont leur sortie que par ce passage. Cette rigole sera faite en maçonnerie de dix huit pouces de largeur, en faisant un fort renvers contre les murs du château et à la sortie de la dite rigole il sera fourni "une recullier", en pierre de taille non gélisse, posée dans le mur du château joignant la porte d'entrée, estimée à cinquante quatre livres.

Le perron ou escalier qui est extérieurement en pierre, dont deux marches sont cassées, "le mur de chiffre" et la hauteur d'appui est dégradé, les cadettes en pierre de taille au bas de l'escalier, sont totalement pourries et hors de service.

Les deux marches cassées seront happées⁽⁸⁾, "le mur de chiffre" et la hauteur d'appuis seront remaillés et au bas de l'escalier il sera fourni et posé environ douze pieds de cadettes. (Le tout) estimé à vingt sept livres.

Au bas de l'escalier dont il est parlé, sont deux bas. Le premier servant d'écurie où est une petite mangeoire garnie de son râtelier, la porte (est) hors de service à l'exception de quelques ferrures. Le plancher supérieur (est) en "tras de matte" en mauvais état. La poutre du dit plancher est soutenue par un poteau, le pavé en cailloux, les murs à l'intérieur (sont) en mauvais état.



en 1779

La porte de ladite pièce sera refaite à neuf, en bois de sapin doublée de même bois. L'on fera servir les ferrures qui sont en bon état et au plancher il sera fourni douze "tras de matte" et trois douzaines de planches d'un pouce d'épaisseur. Le volet de la fenêtre, au nord, sera réparé ainsi que ses ferrures et le pavé en cailloux sera mis en bon état à l'endroit où l'on met les chevaux. Estimé à cent quatorze livres.

L'autre bas est une prison, la porte garnie de ses ferrures, guichet, (est) en mauvais état. Le seuil de la porte est hors de sa place. dans ledit bas sont deux cachots. Leurs portes et ferrures (sont) en mauvais état et hors de service. Le plancher (est) en "tras de matte", (il est) en mauvais état (et) le sol sans carrelage.

Les ferrures et le guichet de la porte d'entrée seront réparés. Le seuil en pierre sera fourni à neuf, (et) les portes des cachots seront aussi "fait à neuf" en bois de chêne doublées de même bois, garnies de leur ferrures. Et au plancher il sera fourni et posé six tras et une douzaine de planches. (Le tout) estimé à cent vingt deux livres.

Nous nous sommes transporté au premier étage (de l'auditoire), la porte principale "est à brisures"⁽⁹⁾, garnie de ses ferrures, serrure. (Elle est en) assez bon état, sauf le doublage qui sera réparé. Estimé à une livre dix sols.

En suite, du côté du couchant, est une chambre servant d'auditoire dans laquelle est une séparation en planches de sapin, une cheminée sans plaque, le contre-cœur en mauvais état ainsi que le foyer, une fenêtre au couchant garnie de ses volets, un châssis de la même fenêtre est hors de sa place, une autre fenêtre au

midy garnie d'un châssis et (de son) volet en mauvais état. La porte, qui est dans la séparation en planches, est hors de service, sans serrure. Le plancher supérieur est en mauvais état, le carrelage en assez bon état.

Le contre-cœur de la cheminée sera réparé, ainsi que le foyer. Le châssis de la fenêtre au couchant sera remplacé. Le volet de la fenêtre, au midy, sera fait à neuf, garni de ses ferrures. La porte qui est dans la séparation sera faite à neuf en sapin, emboîtée en bois de chêne, garnie de ses ferrures et d'une serrure. Au plancher supérieur il sera posé des "liteaux" sur les joints. (Le tout) estimé à quarante trois livres.

En suite, du côté de l'orient, est une chambre sans cheminée, la porte en sapin (est) en mauvais état, fermant à clef. La fenêtre est garnie d'un châssis vitré, le volet est hors de service. Le carrelage et le plancher (sont) en bon état.

La porte de cette chambre sera faite à neuf. L'on fera servir les ferrures qui sont en partie en bon état et le volet de la fenêtre sera (lui) aussi fait à neuf et garni de ses ferrures. Estimé à vingt livres.

En suite est une cuisine. Sa porte en sapin, sans serrure, est en mauvais état. Deux petite fenêtre garnies de leur châssis vitrés, les volets hors de service, une cheminée sans plaque, un évier garni d'un planche et crochets, "un potager"⁽¹⁰⁾ en ruine garni de trois grilles. Le plancher supérieur est en mauvais état, le carrelage en bon état. Un escalier en sapin, pour aller aux greniers. La porte au bas dudit escalier est en mauvais état ainsi que les marches.

La porte de cette cuisine sera faite à neuf, garnie de ses

ferrures, sans serrure. Les volets des fenêtres seront aussi faits à neuf, garnis de leurs ferrures. Le potager sera réparé et au plancher il sera fourni six planches et à l'escalier fourni six marches. La porte au bas de l'escalier sera faite à neuf garnie de ses ferrures et d'un loquet. Estimé à soixante cinq livres.

Au-dessus de ces trois pièces décrites sont trois greniers sans carrelage. Aux deux premiers, les fenêtres sont garnies de leurs volets et ferrures en bon état. Mais à la charpente du premier grenier il sera fourni et posé à neuf le faitage et deux rangs de pannes⁽¹¹⁾, deux douzaines de planches et une douzaine de bigues⁽¹²⁾. Et à l'autre grenier il sera fourni deux douzaines de planches et six chevrons. estimé à cent quarante deux livres.

Le troisième grenier, les fenêtres sont sans volets, même qu'il n'y a aucune apparence des ferrures. La charpente est en mauvais état.

Le faitage et les deux rangs de pannes seront fournis à neuf, pour le troisième grenier, et trois douzaines de planches et une douzaine de chevrons. Estimés à deux cent cinq livres.

Les toits du château seront passés à tranchée ouverte, et les tuiles seront remplacées ou descendues à cause de la réfection de la charpente. L'entrepreneur fournira six cents tuiles, bien cuites et bien sonnantes. Estimé à soixante quatorze livres.

Toutes les lézardes, à l'intérieur, seront remaillées et bouchées avec du bon mortier estimé vingt quatre livres.

"La chanet"⁽¹³⁾ en fer blanc, qui est au midy dans la cour, sera remplacée et mise en bon état, et "le cornois de volet" sera allongé jusque sur le toit de l'obéance⁽¹⁴⁾. Estimé à vingt huit livres.

Le total monte à mille six cent cinquante cinq livres dix sols : 1 655 livres 10 sols.

Signé : Bellegarde, prévôt.

NOTES

- (1) **La mansion** : résidence annexée à chaque obéance, comprenant outre la maison et le château, les fonds et les droits de justice, l'obéance, les rentes, les dîmes et le casuel.
- (2) **Voyer** : officier préposé à la police des chemins et des bâtiments du Chapitre.
- (3) **Empare** : mis pour épar ou épart = "penture", pièce femelle complémentaire du gond.
- (4) **L'auditoire** : endroit où se font les plaidoiries de justice.
- (5) **Tras de matte** : (trastre, treste, du latin transtrum = poutre). Dans le cas présent il semble s'agir de solives utilisées pour la construction de plancher-plafond dit à la française.
- (6) **Pizay** = mis pour pisé : maçonnerie de terre argileuse comprimée sur place.
- (7) **Cadette** : dalle de pierre servant au pavage ou de bordure.
- (8) **Happe** : crampon qui sert à lier deux pierres ou deux pièces de bois.
- (9) **Brisure** : joint de deux parties de menuiserie qui peuvent se replier. Dans notre cas = porte pliante.
- (10) **Un potager** : sorte de foyer élevé dans une cuisine pour y dresser les potages, pour y faire mitonner et parfaire les ragoûts.
- (11) **Pannes** : pièces de bois posées horizontalement sur la charpente d'un comble, pour porter les chevrons.
- (12) **Bigues** : longues pièces de bois de charpente.
- (13) **La chanet** : (chane, chanel) = tuyau d'évacuation des eaux pluviales.
- (14) **L'obéance** : ensemble de biens et des droits attribué à un ou plusieurs chanoines obéanciers qui sont chargés d'exercer ces droits au nom du chapitre et de percevoir les droits y afférant. Demeure où ils résident.

Le château de Genay

Devis des réparations souhaitées par Charles de Sartiges*, chanoine de l'église Comte de Lyon, suite à sa visite du château et de l'église de Genay, en date du 12 juin 1780.

Nous Charles de Sartiges, Chanoine de l'église Comte de Lyon, maître de l'œuvre, député du Chapitre pour ordonner les réparations à faire au château de Genay, savoir faisons que ce jour'hui, douze juin mil sept cent quatre vingt, nous nous serions rendus au dit lieu avec le Sieur Morand, architecte du Chapitre, où étant nous avons procédé à la visite du dit château et ordonné les réparations suivantes :

1) Nous aurions reconnu l'inutilité⁽¹⁾ de la grande porte d'entrée, attendu que les habitants ont pratiqué une autre entrée plus facile et plus commode en face de l'église, et comme cette porte ainsi que les marches et le pavé qui y conduisent sont entièrement dégradés, nous pensons qu'il faut la murer à gros de mur, en y laissant les pierres de taille des jambages ainsi que du cintre, et laissant le "nud"⁽²⁾ du mur en affleurement au tableau.

2) De former un canal d'écoulement pour les eaux pluviales de deux pieds de profondeur sur quinze pouces de largeur, dont le fond sera fait avec les vieilles dalles, ou cadettes, provenant du perron, ainsi que le recouvrement, ledit canal, (que l'on dit), quatre pieds au-delà du mur, auquel il sera fait une voûte pour le passage dudit canal, dont le mur latéral sera de quinze pouces d'épaisseur.

3) Les décombres provenant des démolitions, dont on parlera ci-après, seront portés et versés dans ce souterrain jusqu'à la hauteur de sept pieds en contrebas de la couverture de la porte sur la cour, en observant de diriger ce terre-plein sur deux pentes, dont l'écoulement aboutira au canal dont on vient de parler, et auquel il sera pratiqué une ouverture, le dit terre-plein, au surplus, ne sera point pavé.

4) La porte du château, sur la cour, sera réduite à trois pieds de largeur pour pouvoir servir d'écurie, s'il en est besoin, les jambages de la susdite porte seront faits avec la pierre de taille qui proviendra de la démolition, à *crosses et lancet*, proprement taillés et bien liés avec la maçonnerie neuve, la porte sera en bois de sapin doublée et à clous, d'un pouce et trois quarts d'épaisseur, ferrée sur deux *eparres*⁽³⁾ avec des gonds plombés dans la taille.

5) Supprimer les vieilles cadettes cassées, au bas de l'escalier, et d'y faire environ une toise de pavé.

6) Placer un seuil neuf en pierre grise à la porte d'entrée des prisons.

7) Faire les deux portes des cachots à neuf, en bois de sapin d'un côté et de chêne de l'autre, à clous. Les dites portes ferrées avec les mêmes ferrures en réparant celles qui sont cassées.

8) Fournir cinq marches neuves en pierre de Couzon à l'escalier, remailler, enduire et *plâtrer* de chaque côté le mur d'appui droit et rampant, et environ cinq pieds de cadettes en recouvrement, et poser les dites marches.

9) Faire la porte d'entrée à neuf, faire servir les mêmes ferrures en réparant celles qui seroient cassées, et la ferrure des deux autres portes aussi à neuf, la porte vis-à-vis celle de l'appartement du concierge et celle de l'auditoire, en tout quatre portes en bois sapin doublées à clous.

10) Faire une séparation en planches de Savoye, blanchies et *languetées*, pour séparer l'auditoire d'avec l'antichambre avec son *esselier*⁽⁴⁾, sur environ la longueur de dix pieds.

11) Transporter l'ancienne séparation avec son *esselier* pour former un vestibule en face de la porte d'entrée.

12) Faire dans l'auditoire, des bancs de sapin d'un pied de largeur pour les procureurs, dont l'un aura sept pieds de longueur, l'autre cinq pieds trois pouces. Et le banc pour les juges, de cinq pieds de longueur et seize pouces de largeur, sera placé sur un marche pied six pouces de hauteur, deux pieds de largeur et de la longueur du dit banc. Lesquels seront soutenus par des consoles bien *apées*⁽⁵⁾ et clouées soit au mur, soit à la séparation en planches.

13) Démolir la grande et ancienne cheminée, dont on conservera la gaine pour y placer un poêle, faire une contre voûte dans ladite gaine, où le trou du cornet sera observé. Remailler tous les arrachements qui auront été occasionnés par la démolition des pierres de taille de la dite cheminée, lesquelles demeurent expressément réservées au Chapitre.

14) Refaire le plancher du dit auditoire en laissant un trapont à l'entrée pour pouvoir visiter la charpente. Supprimer les *trats*⁽⁶⁾ de l'*enchevreture* de la cheminée, ainsi que tous ceux qui seront reconnus vermoulus ou gâtés, lors de la démolition. Lesquels seront remplacés par ceux qui proviendront du plancher au même niveau qui doit être démoli. Ledit planché, au surplus, sera recouvert avec (des) planches neuves, bien sèches, d'un pouce d'épaisseur, bien *languetées* et clouées sur la surface environ (de) cinq toises.

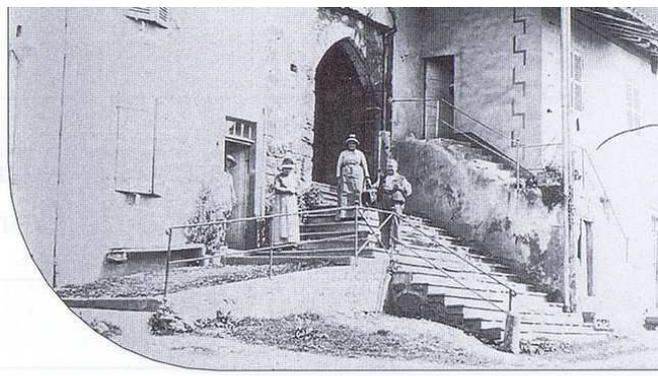
15) Tous les murs, tant intérieurement, qu'extérieurement, seront remaillés, *plâtris*, ainsi que le carrelage réparé.

16) Il sera fait trois châssis de chêne, avec leurs volets en sapin, ferrés avec les mêmes ferrures.

17) On fera une séparation à hauteur d'appui pour le public. Laquelle sera de quatre pieds de hauteur en planches de Savoye, *languetées* et assemblées dans une pièce en bois arrondie par son dessus, de la longueur de dix pieds, en y comprenant sa porte, les *eparres* et un loquet.

18) Dans la chambre du concierge, on ouvrira une fenêtre opposée à celle sur la cour. On formera la pierre de taille de ladite fenêtre avec les vieilles pierres. On fera la croisée en bois de chêne, son volet en sapin et les ferrures.

19) Dans la même chambre, il sera fait et posé une cheminée de cuisine en pierre jaune de Couzon, le briquetage au-



en 1780

dessus, la souche de la cheminée de quatre pieds de hauteur au-dessus du faîtage, et la *foyère* en carreaux doubles.

20) Baisser les murs, sous le toit, et les réduire à deux pieds du dessus du plancher au dessous des *bigues*⁽⁷⁾. Remplir les *vides* des fenêtres en maçonnerie, sans arracher les jambages qui servent de liaison. Démolir les *meurtrières* devenues inutiles, dont les pierres sont réservées au profit du Chapitre.

21) Boucher la porte qui communique à la pièce qui doit être démolie à gros de mur. Reprendre l'*enchant* dans plusieurs endroits, pour le lier par des pierres plates. Enduire et *plâtrer* le mur "*de matin*" (c'est-à-dire le mur à l'Est).

22) Faire le toit en entier pour la charpente, laquelle sera à deux arêtières du côté de la place et dont les pentes latérales seront continuées sur le reste du bâtiment, jusqu'au mur tracé *en chaud* (?). Ledit têt du produit d'environ vingt deux toises sera composé de deux petites fermes, en bois sapin, dont les entrants seront d'environ un pied d'équarrissage, les arêtières, poinçons en proportion, les pannes au moins de neuf pouces, "*en quarré*", les *bigues* et chevron de quatre pouces au petit bout, et les planches d'un pouce d'épaisseur, le tout en bois sapin de bonne qualité "*loiale*" et marchande.

23) La couverture dudit toit sera faite avec les tuiles qui sont sur l'ancien et celles qui proviendront de la partie démolie. On placera la chanée de fer blanc de la même longueur dont elle est, en y remplaçant quatre ou cinq feuilles, que nous avons jugé

hors de service, six crochets et dix brides, le tout peint à l'huile en gris.

24) Il sera fait aussi une fenêtre à l'antichambre, ou vestibule, en face de la porte d'entrée, avec vieilles pierres de taille, châssis en chêne, volets en bois sapin, ses deux *éparres* et un petit *verrouil*. Le siège d'aisance, son toit et briquetage seront aussi *remailé* et mis en bon état.

Et de suite, nous étant transporté au clocher de ladite paroisse de Genay, nous aurions reconnu :

25) Que les *coudières* des fenêtres sont dégradées et deux d'entre elles ont besoin d'être remplacées à neuf, en pierre jaune et à gros de mur, posées à bain de mortier, qu'il est indispensable de *rejointoier* la maçonnerie sous les sablières, *regoutoier* le toit et faire des moraines le long du mur, ainsi que tous les remailages dans l'intérieur des dits murs.

26) Nous aurions aussi observé que la voûte du sanctuaire, dont le béton a été dégradé, a besoin d'être recouverte par une couche de nouveau béton, fait avec de la chaux vive et gravier de rivière, *employé* tout de suite, à compter de la pierre de taille jaune faisant la portion la plus élevée de la voûte se dirigeant en pente jusqu'aux *égouts* pratiqués dans les murs dudit clocher.

27) Le lanternon dans lequel est une cloche pour sonner "*le toccin*"⁽⁸⁾, est prêt à tomber et la charpente en sera refaite en bois de chêne, telle qu'elle existe et dans les mêmes proportions, nous aurions aussi reconnu, au mur extérieur dudit clocher, quarante huit trous d'arrachements de *trats*,

de maisons anciennement démolies, qu'il est essentiel de boucher dans l'intervalle des arcs boutants du sanctuaire, ainsi que d'en remailer les parties inférieures et en arracher les herbes.

Tous les susdits ouvrages seront bien et dûment faits, en quoi qu'ils consistent, à dire d'experts et gens à ce *connoissant*, pour être faits et parfaits d'ici à la fin du mois de septembre prochain.

Et attendu les enchères ouvertes, le Sieur François Dumontel dit Labassa, de ladite paroisse de Genay, (est) resté adjudicataire des susdits ouvrages, *moiennant* la somme de mille soixante cinq livres, avec soumission de sa part d'exécuter et se conformer au présent devis et de ne rien retenir des bois des planches qui demeurent réservés au Chapitre, ceux du couvert abandonnés audit Labassa, ainsi que les pierres provenant des démolitions, autre que celles de la cheminée, des meurtrières, des consoles, qui demeurent réservées au Chapitre.

Toutes lesquelles conditions nous aurions acceptées à la charge par nous de faire *paier* par le Chapitre ladite somme de mille soixante cinq livres, ouvrages finis, reconnus et reçus.

Fait (en) double et promis observer, aux peines de droit, au Château de Genay en Dombes⁽⁹⁾, ce douze juin mil sept cent quatre vingt.

Signé : Le Comte de Sortiges (ou de Santiges)

François Dumontel dit Labassa
a déclaré ne savoir signer et a fait une croix. X

NOTES

- (1) Le rédacteur parle à la première personne du pluriel du présent du conditionnel, forme couramment employée à cette époque.
- (2) **Nud** : mis vraisemblablement pour "nu", du latin *nudus*.
- (3) **Eparre** : mis pour épar ou épart = "penture" pièce femelle complémentaire du gond.
- (4) **Esselier** : mis pour aisselier, pièce de charpente qui sert à cintrer une voûte.
- (5) **Apées** : mis pour happées, action de lier deux pierres ou deux pièces de bois par des happes ou crampons.
- (6) **Tras** : (trastre, treste, du latin *transtrum* = poutre). Dans le cas présent, il semble s'agir de solives.
- (7) **Bigues** : longues pièces de bois de charpente.
- (8) **Toccin** : mis pour tocsin, du provençal *toca senh* : de *tocar*, frapper, et *senh*, cloche. Bruit d'une cloche qu'on tinte à coups redoublés pour donner l'alarme : "*Sonner le toccin*".
- (9) **Genay en Dombes** : confusion du rédacteur ; à cette époque la paroisse de Genay était dite et réputée être en Franc-Lyonnais.

INFORMATION

Deux dates et deux lieux que vous devez retenir :
les 13 et 14 octobre 2001, à Genay :

- salle Saint-Exupéry : "Les Ganathains ont du talent", exposition des œuvres et des ouvrages de nos artistes ;
- salle de l'Ancienne-Poste : "Les Ganathains ont toujours eu du talent", "Augustin Burlet, peintre-verrier. 1892-1953" (exposition présentée par Giana)